## DEPARTEMENT DU CALVADOS CANTON DE CAEN 5 COMMUNE D'ETERVILLE

## Arrêté municipal n°34-2022 portant réglementation de stationnement Rue du Moulin Du 17 octobre 2022 au 17 décembre 2022

## Le Maire d'ETERVILLE,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2213-2,
   L.2213-3, L.2213-4,
- Vu le code de la Route,
- Vu l'arrêté municipal portant règlement général de la circulation et du stationnement dans la commune,
- Vu les travaux d'effacement de réseaux, fouilles sous trottoir et chaussée situés Rue du Moulin entrepris par l'entreprise SATO située à GIBERVILLE (Calvados),
- CONSIDERANT qu'il importe de faciliter l'accomplissement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur parcours,
- Vu l'intérêt général,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Du 17 octobre 2022 au 17 décembre, le stationnement, rue du Moulin sera interdit pour les véhicules et poids lourds.

<u>Article 2</u>: Du 17 octobre 2022 au 17 décembre 2022, la circulation sera interdite aux véhicules légers et poids lourds rue du Moulin. La rue sera barrée, chaussée rétrécie. Une déviation sera mis en place par l'Entreprise SATO.

<u>Article 3</u>: La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'Entreprise SATO.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Maire de la commune d'Eterville, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Evrecy sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à ETERVILLE, le 04 octobre 2022

Le Maire,

**Thierry SAINT** 

